



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 234

**QUE** le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci lors de sa session régulière tenue le neuvième jour du mois de mars deux mille vingt-six, a adopté **un projet de règlement portant le numéro 234**, visant à remplacer le règlement 188 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci

**QUE** ce projet de règlement est présentement déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour.

**Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 16<sup>ième</sup> jour d'avril 2026**

Jessica Tardif

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



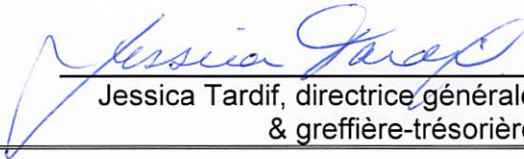
# AVIS PUBLIC

## Règlement 234

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jessica Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet ainsi que par la plate-forme Voilà (infolettre), le 16 avril 2026, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 avril 2026.



Jessica Tardif, directrice générale adjointe  
& greffière-trésorière adjointe